

REPUBLIQUE FRANC Public le 11/01/2024 **DEPARTEMENT DE L'**L' LD: 060-216006148-20240109-2024_006D-DE

Envoyé en préfecture le 11/01/2024 Reçu en préfecture le 11/01/2024

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE SONGEONS **SEANCE DU 09JANVIER 2024** Délibération n° 2024 D006

Vu le code général des collectivités territoriales.

L'an deux mille vingt-quatre, le mardi 9 janvier à 19 heures 30 minutes, se sont réunis les membres du Conseil Municipal sous la présidence de Monsieur Jean-Claude BAGUET. Maire.

Etaient présents : Mes Pascaline HAMONIER, Annick DUPONT, Noémie BERTHE, Sophie FOUCAULT,

Ms Frédéric LANGLOIS, Cédric DEMARCY, Patrice CAUDRON, Didier DAUBOIN, Philippe PICQUE,

Absents avec pouvoirs: Mme Catherine GAMICHON-NOEL pouvoir Jean-Claude BAGUET, Mme Dorothée GARNIER pouvoir à Pascaline HAMONIER, M. Patrick LAURENT

Absents excusés: Mme Murielle CAILLEUX, Sylvain CUYER,

Secrétaire de séance : Mme Pascaline HAMONIER.

NOMBRE DE MEMBRES AFFERENTS AU CONSEIL MUNICIPAL : 15

> EN EXERCICE: 15

> QUI ONT PRIS PART A LA DELIBERATION: 13

Date de la convocation : 02 janvier 2024

OBJET: DOSSIER SUBVENTION 2024 – Acquisition de deux robots de tonte

Monsieur le Maire indique aux membres présents qu'il serait nécessaire d'acquérir deux robots de tonte pour l'entretien des terrains de football du stade municipal. Le cout d'acquisition étant de 22 329€83 Hors taxes.

Le plan de financement de cette opération serait la suivante :

Coût total HT:

22 329€83

DETR : 25%

5 582€45

Département : 37%

8 262€04

Commune

:38%

8 485€34

Le projet étant susceptible d'être subventionné par de la DETR et le Conseil Départemental pour l'année 2024.

Envoyé en préfecture le 11/01/2024

Reçu en préfecture le 11/01/2024

Publié le 11/01/2024



Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, 13 pour, 0 contre, 0 abstentions des membres présents et représentés DECIDE DE :

Adopte le plan de financement exposé ci-dessus, sollicite une subvention auprès de la DETR et un au Conseil Départemental pour l'année 2024, Prévoit le financement ci-dessus au budget 2024, Autorise et charge le Maire de l'exécution de la présente délibération

> POUR COPIE CONFORME Jean-Claude BAGUET, Maire

